

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **1<sup>er</sup> mars 2021**, à 20 h 00, à huis clos au 867 route Boisvert, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Michel Bélisle
Siège No 3 François Fréchette	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**R 2021-03-044**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 1er mars 2021**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 9 février 2021

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer - Février 2021
- 5 Adoption règl. 763-21 - Tarification camp de jour 2021
- 6 Constat d'infraction - Volet inspection
- 7 Cogesaf - Adhésion 2021-2022
- 8 Remboursement fonds de roulement 2021
- 9 Transfert - Réserve des eaux usées
- 10 Bris de promesse d'achat-vente - Lot 6 366 374
- 11 Résolution d'appui à Unis pour la faune
- 12 Location garage - Tournage Vidéotron
- 13 Vente partie rue Dupuis - retrait caractère de rue
- 14 Vente partie rue Dupuis - Autorisation de signature

**Sécurité incendie**

- 15 Représentant - Assemblées des directeurs de service incendie MRC

**Voirie**

- 16 Adoption devis d'appel d'offres - Pavage 7e rang
- 17 Adoption devis d'appel d'offres - Abat-poussière 2021

### Hygiène du milieu

### Urbanisme et zonage

- 18 Dérogation mineure - Lot 6 366 374
- 19 Dérogation mineure - Lot 6 425 292
- 20 Représentation à la Cour municipale - Frais de déplacement
- 21 Ouverture de poste - Membre CCU

### Loisirs et culture

- 22 Embauche - Animatrices camp de jour
- 23 Entente d'autorisation et d'échange de renseignements - CSSDC
- 24 Programme d'intégration en camp de jour - Engagement municipal
- 25 Formation La responsabilité civile des organisateurs et des exploitants des lieux en contexte sportif
- 26 Rendez-vous québécois du loisir rural en virtuel
- 27 Budget camp de jour 2021

### Général

#### Varia :

- 28 Correspondance
- 29 Période de questions
- 30 Levée de l'assemblée

R 2021-03-045

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 février 2021, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **CONSEIL**

### **ADMINISTRATION**

R 2021-03-046

### **4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2021**

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de février 2021, tels que présentés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-03-047

### **5. ADOPTION RÉGL. 763-21 – TARIFICATION CAMP DE JOUR 2021**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir organise un camp de jour pour les jeunes de son territoire et des municipalités voisines ;

**ATTENDU QUE**, selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir souhaite également se prévaloir de l'article 962.1 du *Code municipal* qui permet à toute municipalités de prescrire par règlement le montant des frais d'administration qu'elle exigera

et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou d'ordre de paiement remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet de déterminer la tarification applicable pour le camp de jour organisés par la Municipalité de L'Avenir qui se tiendra durant la saison estivale 2021 et ce, selon les directives de santé publique relativement à la situation de pandémie à la COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** ce règlement abroge tout autre règlement relatif à la tarification de camp de jour ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 février 2021, par le conseiller François Fréchette ;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 763-21 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

#### **ARTICLE 2 – DURÉE ET HORAIRE**

Les tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour le camp de jour, pour les enfants âgés de 5 à 12 ans, qui se tiendra durant sept (7) semaines du lundi au jeudi, soit du 28 juin 2021 au 13 août 2021.

L'horaire du camp de jour est le suivant :

7 h 45 à 9 h 00	Service de garde
9 h 00 à 16 h 00	Camp de jour
16 h00 à 17 h 00	Service de garde

#### **ARTICLE 3 – TARIFICATION CAMP DE JOUR**

Pour un enfant **résident ou qui fréquente l'école L'Avenir** qui est inscrit à temps complet au camp de jour, soit quatre (4) jours par semaine pour sept (7) semaines, peu importe le nombre de jours de présence au camp, les frais d'inscription sont les suivants :

Camp de jour seulement	375.00 \$
Camp de jour avec service de garde le matin	450.00 \$
Camp de jour avec service de garde le soir	450.00 \$
Camp de jour avec service de garde matin et soir	525.00 \$

Pour un enfant **non-résident et qui ne fréquente pas l'école L'Avenir** une surcharge de 125.00 \$ s'ajoute au tarif résident.

Pour un enfant **résident ou qui fréquente l'école L'Avenir** qui est inscrit à la semaine au camp de jour, les frais d'inscriptions sont les suivants :

1 semaine camp de jour seulement	100.00 \$
1 semaine de camp de jour avec service de garde le matin	115.00 \$
1 semaine de camp de jour avec service de garde le soir	115.00 \$
1 semaine de camp de jour avec service de garde matin et soir	130.00 \$

Le camp de jour à la semaine est offert seulement aux enfants résidents ou qui fréquentent l'école L'Avenir.

#### **ARTICLE 4 – RETARD**

Après 16 h 05 le parent dont l'enfant n'est pas inscrit au service de garde devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes et ce, par enfant.

Après 17 h 05 le parent dont l'enfant est inscrit au service de garde devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes et ce, par enfant.

#### **ARTICLE 5 – VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION**

Le total des frais d'inscription sont payables en entier ou en deux versements par chèques postdatés remis lors de l'inscription :

- Le premier versement, représentant 50 % des frais étant dû le 1er mai 2021 ;
- Le deuxième versement, représentant 50 % des frais étant dû le 1<sup>er</sup> juin 2021 ;

#### **ARTICLE 6 – ANNULATION D'INSCRIPTION**

Dans la situation actuelle, aucun remboursement ne serait fait en cas d'annulation d'inscription.

#### **ARTICLE 7 - AJOUT D'INSCRIPTION**

Si un parent souhaite inscrire son enfant après le début du camp de jour, la fiche d'inscription ainsi que la fiche médicale doivent être complétées et reçues à la Municipalité, accompagnées des frais d'inscription, au plus tard le vendredi précédant la semaine durant laquelle le parent souhaite ajouter l'enfant.

La Municipalité se réserve le droit de refuser l'ajout d'inscription.

#### **ARTICLE 8 – GUIDE DES PARENTS ET RÈGLEMENT**

Les parents et les enfants devront suivre et se conformer au guide des parents et règlement du camp de jour qui sera remis aux parents.

#### **ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents le 1<sup>er</sup> mars 2021.

**R 2021-03-048**

**6. CONSTAT D'INFRACTION – VOLET INSPECTION**

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement, doit effectuer des inspections sur le territoire des municipalités ayant une entente avec la MRC, au niveau de l'inspection ;

**ATTENDU QUE** les inspections permettent de constater des infractions aux divers règlements en vigueur ;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement à le pouvoir de faire respecter la réglementation en vigueur ;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement est responsable de préparer les avis d'infraction relativement aux règlements qu'il applique, de les transmettre et d'en faire le suivi ;

**ATTENDU** le protocole d'entente intermunicipale entre la MRC de Drummond et la municipalité de L'Avenir concernant les services d'inspections ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à signer et à délivrer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir un ou des constats d'infractions.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-03-049**

**7. COGESAF – ADHÉSION 2021-2022**

**ATTENDU QUE** l'adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins de la rivière Saint-François (COGESAF) est à renouveler pour 2021-2022 ;

**ATTENDU QU'**en faisant l'adhésion au COGESAF, au coût de 75 \$ pour l'année 2021-2022, la municipalité contribue à un effort pour le mieux-être de notre ressource d'eau ;

**ATTENDU QUE** M. Jean Parenteau, maire, est la personne déléguée au COGESAF ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de renouveler l'adhésion au COGESAF pour l'année 2021-2022 au coût de 75 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-03-050**

**8. REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT 2021**

**ATTENDU QU'**un virement du compte d'opération au fonds de roulement doit recevoir l'approbation du conseil ;

**ATTENDU QUE** le remboursement au fonds de roulement prévu au budget 2021 est de 14 216.83 \$;

**ATTENDU QUE** ce remboursement est composé d'un montant de 4 198.45 \$ pour la camionnette d'un montant de 1 400 \$ pour le tracteur Kubota et d'un montant de 8 618.38 \$ pour les appareils respiratoires ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser un virement de 14 216.83\$ du

compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de roulement No 203792 tel que prévu au budget 2021.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-03-051**

**9. TRANSFERT – RÉSERVE DES EAUX USÉES**

**ATTENDU QU'**un virement du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées doit recevoir l'approbation du conseil ;

**ATTENDU** le transfert prévu au budget 2021, du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées, d'une somme de 4 600 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser un virement de 4 600 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de réserve des eaux usées No 204251.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-03-052**

**10. BRIS DE PROMESSE D'ACHAT-VENTE – LOT 6 366 374**

**ATTENDU** la promesse d'achat signée le 29 septembre 2020 pour la promesse d'achat/vente à M. Dominique Goulet et Mme Véronique Soucy du lot 6 366 374 ;

**ATTENDU QUE** M. Goulet et Mme Soucy doivent se désister pour des raisons de santé sérieuses ;

**ATTENDU** l'article 5 de la promesse d'achat/vente selon lequel un acompte au montant 6 745 \$ a été versé ;

**ATTENDU** l'article 16 de la promesse d'achat/vente selon lequel dans l'éventualité où la promesse devient nulle, le Promettant acheteur reconnaît qu'il ne peut réclamer l'acompte versé celui-ci étant non-remboursable ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que le conseil comprend que M. Goulet et Mme Soucy sont de bonne foi et qu'ils se désistent pour des raisons de santé et qu'ils font partis des personnes qui protègent la société et combattent la Covid-19. Pour ces raisons, il est résolu que la municipalité accepte le bris de promesse et rembourse un montant de 3 500 \$ de l'acompte versé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-03-053**

**11. RÉSOLUTION D'APPUI À UNIS POUR LA FAUNE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique ;

**ATTENDU QUE** l'on constate une perte importante de qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies ;

**ATTENDU QU'**au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers ; le maintien d'habitats de qualité ; la prédation ; et par le type de prélèvement

que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle/femelle ;

**ATTENDU QUE** certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

**ATTENDU QUE** selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse aux chevreuils vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26% du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec ;

**ATTENDU QU'**un des sondages réalisés par le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTL B) ;

**ATTENDU QUE** les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable ;

**ATTENDU QUE** le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu :

**QUE** la municipalité de L'Avenir appuie l'organisme Unis pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL B) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

**QU'**il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures des gestions novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

**QUE** l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-03-054**

## **12. LOCATION GARAGE – TOURNAGE VIDÉOTRON**

**ATTENDU QUE** Vidéotron a fait un tournage pour une publicité à L'Avenir ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre du tournage, Colab Studio, la compagnie de production, a fait la location du garage municipal pour un montant de 750 \$ ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite remettre le montant de 750 \$ dans la communauté ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que la Municipalité remettre le montant de 750 \$ reçu pour la location du garage municipal au Club Oasis, l'âge d'or de la municipalité de L'Avenir, organisme grandement affecté par la fermeture due aux mesures sanitaires concernant la pandémie.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-03-055**

**13. VENTE PARTIE RUE DUPUIS – RETRAIT CARACTÈRE DE RUE**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite vendre une partie de la rue Dupuis ;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, elle doit retirer le caractère de rue à la partie qui sera vendue ;

**ATTENDU** le plan de cadastre préliminaire de l'arpenteur selon lequel, la municipalité retire le caractère de rue sur 750.9 m<sup>2</sup> sur la partie de la rue Dupuis en créant le lot 6 424 511 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de retirer le caractère de rue sur 750.9 m<sup>2</sup> de la rue Dupuis et ce, selon le plan de l'arpenteur.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-03-056**

**14. VENTE PARTIE RUE DUPUIS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** la résolution R 2020-10-226 selon laquelle la municipalité vend une partie de la rue Dupuis pour un montant de 4 700 \$ à M. Éric Sullivan et Mme Sonia Girouard ;

**ATTENDU** le plan préliminaire de cadastre soumis par l'arpenteur afin de retirer le caractère de rue et vendre une superficie de 750.9 m<sup>2</sup> de la rue Dupuis et créant le lot 6 424 511 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser la vente du lot 6 424 511 à M. Éric Sullivan et Mme Sonia Girouard et ce, selon la résolution R 2020-10-226 au montant de 4 700 \$. Il est aussi résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Mme Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette transaction.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**SÉCURITÉ INCENDIE**

*Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.*



R 2021-03-057

**15. REPRÉSENTANT – ASSEMBLÉES DES DIRECTEURS DE SERVICE INCENDIE MRC**

**ATTENDU QUE** le conseil doit être représenté aux Assemblées des directeurs de service incendie de la MRC qui ont lieu aux deux mois ;

**ATTENDU QU'**il est difficile pour M. Luc Côté, directeur du service incendie, et M. Mike Drouin, directeur adjoint, de se rendre disponible pour les assemblées ;

**ATTENDU QUE** M. Gilles Pérusse, lieutenant administratif du service incendie, est disponible pour représenter la municipalité aux assemblées des directeurs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de déléguer M. Gilles Pérusse, lieutenant administratif au service incendie, représentant de la municipalité aux assemblées des directeurs de la MRC de Drummond.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

*Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.*

**VOIRIE**

R 2021-03-058

**16. ADOPTION DEVIS D'APPEL D'OFFRES – PAVAGE 7<sup>E</sup> RANG**

**ATTENDU QU'**une copie du document "Pavage 7<sup>e</sup> rang » préparé par WSP Canada Inc. est remise à chacun des conseillers présents ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite faire le pavage du 7<sup>e</sup> rang équivalent à environ 3 250 mètres et d'une largeur de 6 mètres financé en partie par la TECQ ;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres sera publié sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de lancer le processus d'appel d'offres par le biais de SEAO pour le pavage du 7<sup>e</sup> rang sur une distance approximative de 3 250 mètres et d'une largeur de 6 mètres financé en partie par la TECQ.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-03-059

**17. ADOPTION DEVIS D'APPEL D'OFFRES – ABAT-POUSSIÈRE 2021**

**ATTENDU QU'**une copie du document "Cahier de charges Abat poussière 2021" est remise à chacun des conseillers présents ;

**ATTENDU QUE** l'achat d'abat poussière pour 2021 se fera par appel d'offres sur invitation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'approuver le document "Cahier de charges Abat poussière 2021" tel que présenté et rédigé et d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abat poussière aux termes et conditions indiqués dans ledit cahier de charge.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

## **URBANISME ET ZONAGE**

### **18. DÉROGATION MINEURE – LOT 6 366 374**

Cette demande de dérogation mineure a été abandonnée.

**R 2021-03-060**

### **19. DÉROGATION MINEURE – LOT 6 425 292**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure de la Municipalité concernant la profondeur du lot 6 425 292 situé dans le développement domiciliaire ;

**ATTENDU QUE** le lot projeté aura une profondeur de 63.10 mètres alors que le Règlement de lotissement 655-12, article 5.1.4, stipule que la profondeur pour un lot qui est à moins de 100 mètres d'un cours d'eau doit avoir une profondeur de 75 mètres minimum ;

**ATTENDU QUE** la situation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur ;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas de préjudice fait au voisinage ;

**ATTENDU** la recommandation favorable du CCU en date du 18 février 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que le conseil de la municipalité de L'Avenir accepte la demande de dérogation mineure de la Municipalité concernant la profondeur du lot 6 425 292.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-03-061**

### **20. REPRÉSENTATION À LA COUR MUNICIPALE – FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**ATTENDU QUE** M. Gilles Mailloux, ancien inspecteur en urbanisme à la Municipalité, doit se rendre à la Cour municipale afin de représenter la municipalité dans certains dossiers ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de rembourser les frais de déplacement de M. Mailloux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser le remboursement des frais de déplacement de M. Gilles Mailloux lors de représentation à la Cour municipale.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-03-062**

### **21. OUVERTURE DE POSTE – MEMBRE CCU**

**ATTENDU** la démission de Mme Véronique St-Laurent, membre du CCU (Comité Consultatif en Urbanisme) ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire un appel de candidature afin de combler le poste vacant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de faire un appel de candidature afin de combler le poste vacant au CCU.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

*Le conseiller Martin Bahl se retire de la table de délibération.*

**R 2021-03-063**

#### **22. EMBAUCHE – ANIMATRICES CAMP DE JOUR**

**ATTENDU** l'appel de candidature pour les postes d'animateur de camp de jour ;

**ATTENDU QUE** à la suite des entretiens d'embauche, Mme Caroll Ann Lafond, coordonnatrice en loisirs, recommande l'embauche des personnes suivantes :

Ariane Daneault, responsable de camp	18 \$ / heure
Florence Bahl, animatrice	16 \$ / heure
Jade Lefebvre, animatrice	13.50 \$ / heure
Mia Labonté, animatrice	13.50 \$ / heure

**ATTENDU QUE** le taux horaire est déterminé selon l'expérience et l'ancienneté ;

**ATTENDU QUE** les personnes retenues doivent être disponibles du 28 juin 2021 au 13 août 2021 plus une journée de préparation avant le début du camp ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de faire l'embauche d'Ariane Daneault, Florence Bahl, Jade Lefebvre et Mia Labonté comme animatrices de camp de jour du 28 juin 2021 au 13 août 2021 au taux horaire établi.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

*Le conseiller Martin Bahl se rassoit de la table de délibération.*

**R 2021-03-064**

#### **23. ENTENTE D'AUTORISATION ET D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS - CSSDC**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir offre un service de camp de jour auprès des 5 à 12 ans, il demeure impératif que le personnel responsable puisse favoriser et offrir une gamme d'expériences socioéducatives enrichissantes, de nouveaux apprentissages et puisse contribuer au développement des enfants dans un cadre d'une vie de groupe ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir doit offrir le soutien requis pour une expérience d'intégration positive pour tous les enfants à partir de renseignements fournis tant par les parents, tuteurs, professionnels et le personnel scolaire concernés ;

**ATTENDU QUE** le continuum de service entre le milieu scolaire et le camp de jour permet d'assurer le bien-être des enfants présentant des besoins particuliers et favorise une transition harmonieuse afin d'offrir un service inclusif et adapté ;

**ATTENDU QUE** le projet *INCLUSION en camp de jour municipal* offre des outils permettant une meilleure desserte de service pour les enfants inscrits au camp de jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser Caroll Ann Lafond, coordonnatrice en loisirs de signer l'Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels avec le **Centre de services scolaire des Chênes et ses écoles** au nom de la municipalité de L'Avenir.

Le maire invite les membres du conseil à voter s'ils le souhaitent.

La conseillère Julie Gagnon vote contre cette résolution et souligne l'importance d'obtenir l'autorisation des parents.

**Adoptée** à la majorité des conseillers présents.

R 2021-03-065

#### **24. PROGRAMME D'INTÉGRATION EN CAMP DE JOUR – ENGAGEMENT MUNICIPAL**

**ATTENDU** que depuis les trois dernières années, la Ville de Drummondville collabore avec ses centres communautaires pour mettre en place un programme d'accompagnement pour les jeunes ayant des besoins particuliers fréquentant les camps de jour ;

**ATTENDU QU'**en ce sens, un comité d'évaluation effectue des recommandations concernant les ratios d'accompagnement à respecter ;

**ATTENDU QUE** les parents de ces enfants doivent déboursier la même tarification qu'un jeune étant inscrit dans un camp de jour régulier et qu'un camp de jour ne peut et ne souhaite pas refuser l'inscription d'un jeune sur la base de son handicap ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Drummondville demande, afin de pouvoir accueillir les jeunes de notre territoire, d'obtenir une confirmation que la Municipalité de L'Avenir s'engage à acquitter les frais supplémentaires applicables à l'accueil d'un jeune ayant des besoins particuliers si la situation se présente ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la Municipalité de L'Avenir s'engage à acquitter les frais supplémentaires applicables à l'accueil d'un jeune ayant des besoins particuliers si la situation se présente conditionnellement à ce que cet engagement soit réciproque et que la Ville acquitte également les frais supplémentaires applicables à l'accueil d'un jeune de Drummondville ayant des besoins particuliers dans le camp de jour de L'Avenir.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-03-066

#### **25. FORMATION LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES ORGANISATEURS ET DES EXPLOITANTS DES LIEUX EN CONTEXTE SPORTIF**

**ATTENDU** la formation *La responsabilité civile des organisateurs et des exploitants des lieux en contexte sportif* offerte en ligne par Loisir Sport Centre-du-Québec au coût de 125 \$ plus taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** Mme Caroll Ann Lafond, coordonnatrice en loisirs, est intéressée à suivre cette formation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser Mme Caroll Ann Lafond, coordonnatrice en loisirs à s'inscrire à la formation *La responsabilité civile des organisateurs et des exploitants des lieux en contexte sportif* offerte en ligne par Loisir Sport Centre-du-Québec au coût de 125 \$ plus taxes applicables.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-03-067**

**26. RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL EN VIRTUEL**

**ATTENDU** l'évènement *Rendez-vous québécois du loisir rural en virtuel* offerte en ligne par Loisir Sport Centre-du-Québec au coût de 60 \$ plus taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** Mme Caroll Ann Lafond, coordonnatrice en loisirs, est intéressée à assister à cet évènement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser Mme Caroll Ann Lafond, coordonnatrice en loisirs à s'inscrire à l'évènement *Rendez-vous québécois du loisir rural en virtuel* offerte en ligne par Loisir Sport Centre-du-Québec au coût de 60 \$ plus taxes applicables

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-03-068**

**27. BUDGET CAMP DE JOUR 2021**

**ATTENDU** les montants de 5 700 \$ pour la tenue du camp de jour ainsi que le montant supplémentaire de 4 400 \$ pour les mesures COVID prévus au budget 2021 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de rendre disponible ces montants afin de faire la préparation du camp de jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de rendre disponible les montants de 5 700 \$ pour la tenue du camp de jour ainsi que le montant supplémentaire de 4 400 \$ pour les mesures COVID prévus au budget 2021 afin de débiter la préparation du camp de jour 2021.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**GÉNÉRAL**

**VARIA**

**28. CORRESPONDANCE**

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de février 2021 est remis à tous les conseillers.

**29. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question reçue.

R 2021-03-069

**30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl de lever la séance à **20 heures 19 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 12 avril 2021.**

Fournisseur	Description	Solde
Kevin Poudrier	Déplacement formation - Kevin Poudrier	378,00 \$
Kevin Poudrier	Déplacement formation - Kevin Poudrier	415,80 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (02/02)	56,62 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU (26/01)	152,92 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Mars 2021	365,68 \$
Aéro-Feu	R2021-02-037 Pompe portative	19 350,13 \$
Transport SS	Eau	14,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	93,00 \$
Vanier Isabelle	Manteau (C. Cross)	229,92 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	103,91 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	124,27 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Février 2021	204,50 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Garage municipal	898,20 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	312,59 \$
Suroît Propane	Location de réservoir - Garage municipal	27,59 \$
Suroît Propane	Location réservoir - Salle des Loisirs	55,19 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Garage municipal	923,26 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	298,59 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Joint, seal, stemco, écrou - Inter 7000	208,90 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Freins - Inter 7000	94,22 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Crédit sur pièce - Inter 7000	(34,49) \$

Centre du Camion Beaudoin inc	Seal - Inter 7000	75,05 \$
Centre du Pneu Patry inc	Remplacer 2 rims sur roues louses - Inter 7000	717,34 \$
Réseau des U.R.L.S. du Québec	R2021-02-040 Formation entretien équipements	86,23 \$
Groupe Info Plus	Licence Office 365 - Février 2021	50,59 \$
Electro Systeme Inc.	R2021-02-032 Installation lumineaire - Loisirs	481,18 \$
Hydro Québec	Étang du 15/12/20 au 15/02/21	696,68 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 15/12/20 au 15/02/21	89,57 \$
Tenco	Plaque coulissante - Inter 7600	773,99 \$
Tenco	Support coulissant - Inter 7600	760,87 \$
Tenco	Crédit sur support coulissant - Inter 7600	(760,87) \$
Canac	Matériel camp de jour	368,97 \$
Machinerie C & H inc	Roulement, vis de pression - Tracteur	62,39 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur SENCRL	Honoraires juridiques - ND 8121307-086	759,82 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Changer seal roue et bande de freins - inter 7000	280,25 \$
Cogeco Connexion inc	394-2741 du 13/02 21 au 12/03/21	81,87 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de mars 2021	141,45 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Stud, écrou de roue - Inter 7600	213,28 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage	50,00 \$
Société Assurance Automobile du Qc	Immatriculation des véhicules	8 701,25 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	2 530,45 \$
Info Page	Fréquence numérique - Février 2021	86,98 \$
Vetements Spax	Incrire Municipalité L'Avenir - Manteau C. Cross	19,05 \$
Performance informatique	Power supply - Ordinateur directeur incendie	40,24 \$
Pinault Line	Lettres recommandées - Vente pour taxes 2021	111,96 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Février 2021	71,65 \$
Pinault Line	Poster JET et grosses enveloppes	122,52 \$
	<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER</b>	<b>40 885,56 \$</b>

Jasmine Lavallée	R2020-12-284 Essence génératrice du 1 au 31/01/21	775,00 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/01/21 au 25/01/21 (facture finale)	24,48 \$
Cégep de Drummondville	R2021-02-037 Bourses d'études	350,00 \$
C.R.S.B.P. Centre du Québec	r2021-02-041 Contribution municipale	9 566,89 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Janvier 2021	513,93 \$
MRC Drummond	R2021-01-007 Quote part	7 299,58 \$
Office municipal d'habitation	R2021-02-039 Contribution municipale	1 556,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2021-01-007 Quote part	9 456,56 \$
SPAD	R2021-02-027 Contrat de contrôle animalier	2 106,53 \$
Lafond Carol Ann	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Ulverton	R2021-02-028 Redevance carrière/sablière 2020	6 943,29 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	R2020-12-293 Entente 2021	7 500,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES</b>	<b>46 192,26 \$</b>

<b>SALAIRES FÉVRIER 2021</b>	
<b>Salaires nets février 2021</b>	<b>21 672,33 \$</b>
<b>Remises provinciales février 2021</b>	<b>6 884,49 \$</b>
<b>Remises fédérales février 2021</b>	<b>2 529,15 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL SALAIRES FÉVRIER 2021</b>	<b>31 085,97 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER FÉVRIER 2021</b>	<b>40 885,56 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES FÉVRIER 2021</b>	<b>46 192,26 \$</b>
<b>TOTAL COMPTES À PAYER FÉVRIER 2021</b>	<b>118 163,79 \$</b>